

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans
Date de publication: KABVS 06.06.2025
Visible par le public jusqu'au: 06.09.2025
Numéro de publication: BA-VS10-0000000901

Entité de publication



Commune de Chalais, Route de l'Eglise 10B, 3966 Chalais

Mise en consultation publique des plans – Signalisation et marquage à la rue de la Madeleine et sur la RC 44, sur les territoires des communes de Chippis, Sierre et Chalais, plusieurs communes

Concerne les communes Chalais, Chippis, Sierre

Titre de la mise à enquête des plans

Signalisation et marquage à la rue de la Madeleine et sur la RC 44, sur les territoires des communes de Chippis, Sierre et Chalais

Description du projet

La commune de Chalais, d'entente avec les communes de Chippis et Sierre soumet à l'information publique le projet de signalisation et marquage à la rue de la Madeleine et sur la RC 44, sur les territoires des communes de Chippis, Sierre et Chalais, pendant trente jours, conformément à la procédure qui sera conduite par la CCSR.

La présente information est coordonnée avec la publication de ce jour des communes de Chippis et Sierre, portant sur la mise en place de signalisation et de marquage à la rue des Clives et à la rue de la Madeleine.

En parallèle, ce dossier est complété sur la commune de Chippis par la mise à l'enquête publique selon la loi cantonale sur les routes du 3 septembre 1965 (état 1er janvier 2025) du projet d'aménagement routier à la rue des Clives et partiellement à la rue de la Madeleine (projet routier situé uniquement sur le territoire de la commune de Chippis)

Moyen de droit / Consultation

Les plans peuvent être consultés durant 30 jours dès la présente publication, à l'Administration communale de Chalais (Route de l'Eglise 10B, 3966 Chalais), pendant les

heures d'ouverture officielles du bureau communal, ainsi qu'aux administrations communales de Chippis et Sierre.

Les remarques éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit au Conseil municipal de Chalais dans le délai de trente jours à compter de la présente publication.

Point de contact

Commune de Chalais
Route de l'Eglise 10B
3966 Chalais

Délai

30 jours